



Règlement intérieur

Charte d'accueil

Tarification

2024 - 2027

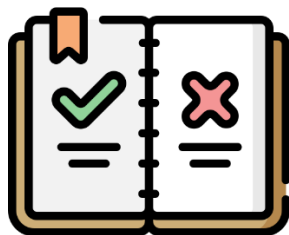
Centre Social
Mosaïques
JASSANS-RIOTTIER



« Tous partenaires
pour une société à
visage humain »



un projet **d'habitants**,
d'équipe et de
bénévoles : un projet
pédagogique



Le règlement s'applique à tous nos adhérents. Il peut y avoir des spécificités du fait de l'activité et des publics visés inhérent au centre social. Un code couleur sera donc visible sur le RI.

Bénévoles	Enfance	Famille/adulte
	Espace Jeunes	Ateliers

INTRODUCTION



Le centre social de Jassans-Riottier est une structure gérée par une Association de loi 1901 : Alfa3a (Association Logement Formation Animation, Accueillir, Associer, Accompagner). Cette structure est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain pour accueillir les enfants scolarisés jusqu'à 17 ans.

Les différentes animations et activités proposées auront comme objectif de faire vivre aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de s'enrichir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins. Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs est à la disposition de tous.



La personne au cœur
de notre action

Charte d'accueil

pour les
établissements
de l'association
Alfa3a

De la petite enfance au grand âge, Alfa3a se veut présente à toutes les étapes de la vie et développe son activité dans plus de 100 établissements en Rhône-Alpes et en Bourgogne. Ses domaines d'intervention recouvrent le logement (accueil d'urgence, hébergement temporaire, logement d'insertion), la santé (prévention et soins), la formation, l'insertion, l'animation (enfants, adolescents, adultes).

Dans toutes ces situations, Alfa3a s'engage à :

Accueillir

Accueillir et s'accueillir, tel est l'esprit de tous ceux qui participent à l'action d'Alfa3a :

- dans le respect de l'identité de chacun,
- dans l'accueil de la différence,
- dans un climat de convivialité.
- avec le souci d'apporter une réponse à chaque demande.



Associer

Alfa3a veut réunir les conditions pour que chaque Personne puisse être considérée comme unique et responsable. Forte de son expérience et de son professionnalisme, Alfa3a s'engage à :

- favoriser les conditions de travail en équipe en impliquant les salariés dans ses projets,
- susciter la participation active des usagers à la vie des établissements,
- veiller à l'intégration des établissements dans leur environnement en partenariat avec tous les acteurs de terrain.

Accompagner

Alfa3a s'engage à créer les conditions pour développer l'autonomie, afin que chacun soit réellement acteur de sa vie personnelle et professionnelle. Pour cela, elle s'engage à mettre en place des temps et des lieux d'écoute et de dialogue. Pour favoriser :

- l'écoute,
- la connaissance et le respect des règles,
- l'acquisition de savoir-faire utiles au développement et à l'autonomie de la Personne,

En apportant :

- un soutien approprié aux besoins et au potentiel de chaque Personne accueillie
- un management interne de proximité

Par cette charte, le conseil d'administration, le comité de direction et les équipes d'Alfa3a souhaitent partager le même engagement, et en évaluer la réalité, afin de conduire en cohérence les projets, les décisions et les actions de l'association.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT



Famille/adulte

Du lundi au dimanche à toute heure – En fonction des disponibilités et en fonction des animations et selon la programmation. Les animations du samedi et dimanche sont ponctuelles en fonction du planning d'animation famille.

Périscolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil du matin de 7h30 à 8h15/8h30

Accueil du soir de 16h15/16h30 à 19h00

Mercredi et vacances scolaires

Accueil en journée avec ou sans repas de 7h30 à 18h30

Accueil en matinée avec ou sans repas de 7h30 à 11h30/13h30

Accueil en après- midi avec ou sans repas de 12h/13h30 à 18h30

Temps d'accueil pour déposer ou récupérer les enfants : 7h30 à 9h - 11h30 à 12h - 13h15 à 14h - 17h à 18h30

Temps d'accueil pour déposer ou récupérer les enfants : 7h30 à 9h - 11h30 à 12h - 13h15 à 14h - 17h à 18h30

Espace Jeunes

Accueil du soir périscolaire de 16h45 à 19h00.

Vacances journée avec repas de 7h30 à 18h30.

Vacances Journée avec ou sans repas de 7h30 à 18h30

Mercredi après-midi avec repas	de 12h00 à 18h30
Mercredi après-midi sans repas	de 13h30 à 18h30
Vendredi	de 18h30 à 22h00 (voir planning)
Samedi	8h à 19h ou 8h à 12h ou 14h à 19h
Avec ou sans repas en fonction des actions	

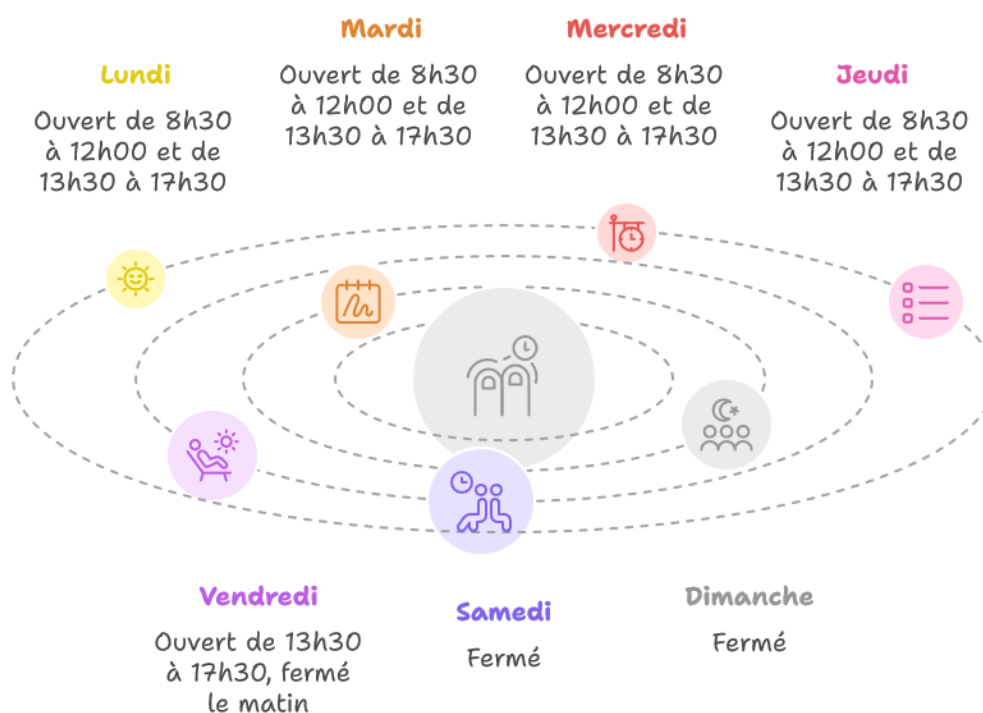
Accueil : libre à partir de 15 h du lundi au vendredi et selon programme

Centre Social

- Pour l'accueil et le secrétariat du centre social :

Du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30

Fermé au public le vendredi Matin



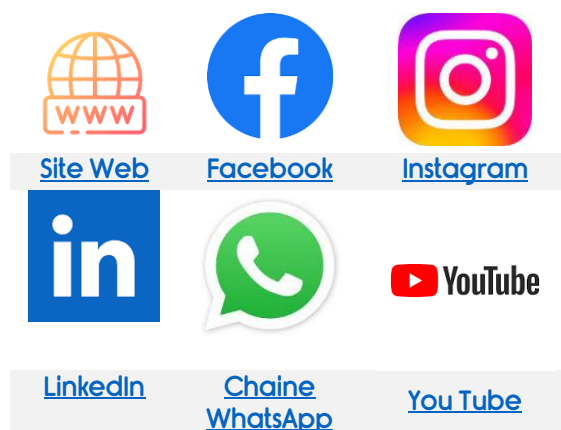
- Pour les renseignements et inscriptions enfance et jeunesse :

Via le portail familles

COMMUNICATION

Le centre social se situe au 35 rue Montplaisir – 01 480 Jassans-Riottier.

Son téléphone est le : 04 74 09 86 70



Les informations sont transmises par :

- WhatsApp :
<https://www.whatsapp.com/channel/0029VaDWyVzJkK70oUC7Ga3P>
- Réseaux sociaux :
<https://www.facebook.com/centresocialmosaiques/>
<https://www.instagram.com/?hl=fr>
<https://fr.linkedin.com/company/centre-social-mosaiques>
- Site web : <https://centresocialmosaiques.fr/>
- Application mobile :



L'ADHESION ET FRAIS D'INSCRIPTION



Afin de pouvoir s'inscrire aux activités et événements du Centre Social, des frais de dossier d'inscription et une adhésion annuelle sont demandés à partir du mois de septembre valable jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Le coût est de :

- 10€ par adhérent (majeur ou mineur)
- 15€ si 2 adhérents du même foyer.
- 18€ pour 3 adhérents du même foyer
- 20€ pour 4 et plus du même foyer.

Cette adhésion vous donne également un pouvoir exceptionnel :

- Profiter des actions du centre social.
- Participer à la vie du centre social.
- Devenir bénévole et plus si affinité.

L'adhésion pour nos partenaires – adhésion morale est de 30 euros par année civile.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, le centre social accueille des bénéficiaires pour des actions spécifiques. Ces personnes ne sont pas considérées comme étant adhérentes à des activités. Dès lors, les frais de dossier d'inscription et l'adhésion annuelle sont exonérés.

FONCTIONNEMENT DU PORTAIL FAMILLE



Votre tutoriel sur INOE est à votre disposition, dans la rubrique mes documents.

[Espace Famille iNoe](#)

<https://espacefamille.aiqa.fr/index.html?dossier=11701099#connexion&112156>

DOSSIER INSCRIPTION



Les inscriptions s'effectuent via le portail familles accessible sur :

<https://centresocialmosaiques.fr/>

Espace Famille iNoe

<https://espacefamille.aiqa.fr/index.html?dossier=11701099#connexion&112156>

Enfance

Espace Jeunes

Pour être effectif, le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription en ligne comprenant les renseignements des familles, les éléments sanitaires, l'autorisation de prise en charge, enfant en situation de handicap, l'attestation d'assurance extrascolaire, les personnes autorisées à récupérer les enfants.
- Votre avis de la CAF ou votre dernier avis d'impôts sur le revenu pour l'ensemble du foyer. Si vous ne souhaitez pas donner ces informations il vous sera appliqué le tarif le plus élevé en fonction de la période d'inscription de votre enfant.

Merci de bien vouloir nous informer via le portail famille de tous changements de situation survenant au cours de l'année.

Vous pouvez également vous rendre au centre social pour remplir le dossier si vous avez des difficultés dans l'accès à l'outil informatique ou autre.

Pour les familles séparés, divorcés ou dont les enfants vivent en alternance ou non, un dossier est à faire par chaque membre de la famille. (Père-Méré, mère-mère, père-père)

INCLUSION



Le centre social possède outre un agrément d'accueil de loisirs de la DRAJES et un agrément PMI du département de l'Ain bénéficie d'un label loisirs équitable de la CAF de l'Ain. A ce titre, nous luttons contre la pauvreté des enfants et des familles en général.

Nous accueillons tous les enfants sans faire de différences. Un point se fera avec les parents sur les activités prévues afin d'anticiper les éventuelles difficultés. Au cas où nous ne serions en capacité d'accueillir l'enfant, la direction en fera part le plus rapidement possible aux parents. Le Centre Social Mosaïques met à disposition des enfants porteurs de handicap un animateur spécifique afin que celui-ci leur permette une meilleure intégration dans le groupe et ainsi favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap. A ce titre les parents doivent fournir une attestation AEEH.

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES JEUNES



Enfance

Périscolaire

Espace Jeunes

- Le matin de 07h30 à 08h30 :

L'accueil du matin se fait entre 07h30 et 08h15/8h30, les parents sont tenus d'accompagner et de déposer leurs enfants à l'animateur(trice) responsable du groupe directement dans les salles.

- Pour les maternelles de Monplaisir dans les Villas au-dessus de l'école primaire.
- Pour les primaires de la Mairie dans les Villas au-dessus de l'école primaire.
- Pour les maternelles et primaires de Champ Bouvier dans la salle polyvalente de l'école primaire.

En cas d'absence de votre enfant, merci de nous prévenir.

- Le soir :

- Les maternelles de 16h30 à 19h00 :

Les enfants des classes maternelles sont récupérés sous le préau par les animateurs. En cas d'absence ou de présence irrégulière, les parents doivent prévenir le secrétariat la veille du jour où l'animateur doit reprendre l'enfant dans sa classe.

- Les primaires de 16h15/16h30 à 19h00 :

Les élèves de l'école de la Mairie sont accompagnés par les enseignants vers les animateurs au Centre Social situé à l'entrée de l'école primaire.

Les primaires de Champ Bouvier sont accueillis dans la cour de l'école primaire de Champ Bouvier ou dans la salle polyvalente en cas de mauvais temps.

Le soir, les enfants ne sont remis qu'aux parents ou aux personnes mentionnées sur la fiche d'inscription dans le logiciel Inoe.

Concernant la sortie de l'école, les parents doivent prendre contact directement avec l'école. Les enfants inscrits au périscolaire sont remis par les professeurs des écoles.

Les désinscriptions doivent être avertis par les parents directement aux services de l'école.

Les inscriptions pour le périscolaire du matin et du soir peuvent se faire la veille pour le lendemain. (Avant 21 h)

- Les collégiens de 16h45 à 19h00 :

Les collégiens sont pris en charge par l'animateur(rice) de l'espace jeunes pour être amené au secteur jeunes. Le soir, les jeunes ne sont remis qu'aux parents ou aux personnes mentionnées sur la fiche d'inscription. Toutefois, le jeune peut partir seul (avec une autorisation écrite des parents).

Enfance

Mercredi

Espace Jeunes

Les inscriptions du mercredi sont effectives jusqu'au Dimanche 23 h avant la journée du mercredi au plus tard.

Nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir au plus tard **le dimanche avant 23 h de tous changements** concernant la prise en charge de votre enfant. Toutes les modifications **devront être signalées via le portail famille**. **Passé ce délai en cas d'absences injustifiées (certificat médical), la totalité de la prestation vous sera facturée.**

Les repas sont commandés le lundi matin par le centre social, si des places sont disponibles les parents devront fournir le repas enfant (pique-nique ou à réchauffer). Le repas est facturé aux familles dès la commande car le prestataire nous facture l'ensemble des repas.

Les enfants sont répartis en groupe d'âge :

- Les Tinours enfant scolarisé et propre jusqu'à moins de 6 ans.
Dès qu'ils ont 6 ans et un jour, l'enfant passe chez les crocos en cours d'année.
- Les Crocos : dès 6 ans à 7 ans.
- Les Tagadas 8 à 9 ans.
- Les Têtes Brulées : 10 ans ou enfant encore scolarisé en élémentaire
- Collégiens ou plus de 11 ans : Espaces jeunes

Pour l'espace Jeunes, l'accueil est réalisé dès la sortie du collège à midi ou à partir de 13h30. Les départs sont libres tout au long de l'après-midi dans la mesure où ceux-ci ne dérangent pas le bon fonctionnement des activités.

Date limite des inscriptions : Pas de limite

Le samedi : L'accueil se fait à l'Espace Jeunes. En fonction du programme les jeunes sont accueillis le matin ou l'après-midi. Plus rarement l'accueil pourra se faire à la journée.

Enfance

Vacances

Espace Jeunes

- **Les vacances scolaires :**

Expérience :

Date limite : portail famille : 48 h avant pour la journée hors WE.

Jeunesse : 48 h avant pour la journée hors WE.

L'accueil de loisirs et l'Espace Jeunes fonctionnent en journée, ou en demi-journée avec ou sans repas. (Horaire en début de document)

Le repas est facturé aux familles dès la commande car le prestataire nous facture l'ensemble des repas

Les enfants sont répartis en groupe d'âge :

- Les Tinours moins de 6 ans.
- Les Crocos : 6 à 7 ans.
- Les Tagadas 8 à 9 ans.
- Les Têtes Brulées : 10 ans.
- Collégiens : Espaces jeunes

Collégiens



Espaces pour jeunes adolescents

Les Têtes Brulées



Activités pour les enfants de 10 ans

Les Tagadas



Activités pour les enfants de 8 à 9 ans

Les Crocos



Activités pour les enfants de 6 à 7 ans

Les Tinours



Activités pour les enfants de moins de 6 ans

- Les activités pédagogiques et les sorties :

- Baignade : obligatoire, toutefois, les parents ont de choix de ne pas inscrire leur enfant.
- Sortie journée, balade dans la ville, à pied ou véhiculée : l'accueil de loisirs peut effectuer des sorties à la journée dans les horaires d'ouverture.
- Les plannings sont consultables au maximum 1 semaine avant.

LES PENALITES DANS LE CADRE DE L'ACM



Enfance

Espace Jeunes

Retard :

Une minorité de parents récupère fréquemment ses enfants après 18h30 le mercredi ou après 19h pour le périscolaire.

Une pénalité de 10 € sera exigée afin de limiter les abus. Bien sûr, nous resterons compréhensifs en cas d'événements exceptionnels.

Nous rappelons que nos animateurs et responsables du centre social ont eu aussi des horaires à respecter dans le cadre de leur vie personnel.

Enfant non inscrit :

Tout enfant non inscrit sur les listes de présence met en danger les quotas d'encadrements des animateurs. L'enfant sera accueilli mais une pénalité de 10 € vous sera demandé.

Blocage des inscriptions :

45 jours après l'envoi de la facture, si celle-ci n'est pas payée, l'inscription n'est plus possible.

Si vous avez des difficultés à payer, n'hésitez pas à contacter le centre social pour trouver une solution.

MODALITES DE FACTURATION



Enfance

- **Périscolaire** : La facturation se fait au forfait et reprend l'amplitude horaire maximale de la séance :
 - Le matin 1h.
 - Le soir 2 h 30 min ou 2 h 45 min.
- **Mercredis et Les vacances scolaires** : La facturation est réalisée à l'heure de présence et de manière incompressible de 9h à 12h et de 14h à 17h qui correspond au temps de l'activité pédagogique. Le reste est facturé à la demi-heure entamée. Un supplément de 1 à 50 € pourra vous être demandé en cas de sortie les mercredis et vacances scolaires.
- **Les séjours** : Lors d'une inscription à un séjour, le règlement de la totalité du séjour (payable en 3 fois) vous sera demandé. Lorsque le séjour est complet, le prix prend tout en charge (repas, transport, activités, encadrement...). Le mode de tarification est selon le QF et selon le nombre de jours proposés.
- **Les Expériences** : Il s'agit d'activité sur plusieurs jours (généralement de 2 à 3 jours). La facturation se fait au forfait.

Espace Jeunes

- **Périscolaire** : La facturation se fait au forfait et reprend l'amplitude horaire maximale de la séance :
 - Le soir 1 h 30 min ou 2 h.
- **Les mercredis et vacances scolaires** : La facturation est réalisée sous la forme d'une « carte jeunes ».
Cette carte s'achète à l'unité pour une journée d'animation ou en illimité VIP.
La carte VIP. Elle est valable 1 an à partir de la date d'achat.
Attention, des suppléments peuvent être demandés pour des soirées à thèmes ou des sorties.

- **Les Samedis** : Des animations peuvent être proposés le samedi pour les jeunes en journée (8h à 18h) ou en demi-journée (8h à 12h ou 14h à 18h). L'adhésion au Centre social est obligatoire.
- **Les séjours** : Lors d'une inscription à un séjour, le règlement de la totalité du séjour (payable en 3 fois) vous sera demandé. Lorsque le séjour est complet, le prix prend tout en charge (repas, transport, activités, encadrement...). Le mode de tarification est selon le QF et selon le nombre de jours proposés.
- **Les Expériences** : Il s'agit d'activité sur plusieurs jours (généralement de 2 à 3 jours). La facturation se fait au forfait.
- **Les soirées** : Adhésion annuelle + devis de l'activité.
- **Accueil libre** : Adhésion annuelle.

MODALITES DE REGLEMENT ET DE PAIEMENT



Centre Social

Le règlement peut se faire par : CESU, ANCV, Carte Bleue via internet, virement et prélèvement automatique.

La date de règlement est marquée sur la facture. La facturation se fait mensuellement. Les factures sont envoyées via le portail famille

Exceptionnellement nous pouvons acceptés les chèques bancaires et les espèces.

Des relances factures seront envoyées périodiquement et automatiquement afin de permettre aux familles de payer régulièrement et de ne pas accumuler des sommes importantes. En tout état de cause, le centre social reste attentif à toutes difficultés dans le paiement des factures si besoin.

Ateliers

La tarification se fait annuellement. Les factures sont accessibles via le portail famille.

La totalité du paiement est dû en septembre de chaque année. Il peut se faire en 3 fois sans frais mensuellement encaissés en octobre, novembre et décembre. (Seulement en chèque qui seront gardés dans le coffre-fort du centre social à l'inscription).

Spécifiés pour ces ateliers :

- Yoga : 30 séances maximum par an.
- Cartonnage : 15 séances maximum par an.
- Badminton enfant : 30 séances maximum par an.

Enfance

Concernant le règlement, les animateurs ne sont pas autorisés à récupérer les règlements en main propre.



Le centre social est financé par 3 sources distinctes : en 2024 cela représente :

- Les règlements et participation des familles : 44 %
- La commune de Jassans-Riottier : 12 %
- Les prestations familiales de la CAF de l'Ain : 44 %

Afin d'assurer un équilibre budgétaire, le centre social qui est une association loi 1901 sans but lucratif, doit rendre solidaire les 3 piliers de financement afin d'assurer l'équilibre d'ensemble. La baisse de l'un entraîne forcément l'augmentation de l'autre.

Nos tarifs sont réactualisés chaque année pour l'année suivante. Ils sont également indexés sur l'inflation dans la rubrique service.

LA TARIFICATION



Mise à disposition de personnel

Selon devis.

De 25 euros/h/TTC sur facture pour un animateur d'activité à 50 euros/h/TTC pour prêt de compétence formative.

230.00 euros l'année

Atelier Autonomie numérique

Gratuit

ABC

Gratuit

Mise à disposition de salles

Selon devis et projet de la structure.

Instant Zen

3 Euros la séance/famille

Photocopie à l'unité

1 euros en couleur ou noir et blanc

Sophrologie et Yoga

15 euros le semestre

Atelier Badminton

50 euros l'année pour les adultes.

90 euros pour une famille du même foyer.

85 euros l'année pour les animations enfants.

Repas habitant

Selon devis

Atelier regard Mosaïques

50 euros l'année

Médiation par le cheval

3 Euros la séance/personne

1 Euro pour les seniors

Atelier Yoga adulte

230.00 euros l'année

CLAS

Gratuit

Atelier Encadrement-Cartonnage

Enfance

Les tarifs sont établis à partir du 1 janvier 2026. Ils sont validés en mairie au mois de novembre de chaque année en suivant l'inflation de l'année dans la catégorie « service » soit 2 % pour cette année.

Enfance 2026

Quotient	Séance Périscolaire Matin	Séance Périscolaire soir	Mercredi et vacances scolaires à l'heure	Habitant extérieur Mercredi Vacances scolaires
0 - 450	1,14	2,48	1,14	1,48
451 - 800	1,48	3,30	1,48	1,93
801 - 1250	1,82	4,10	1,83	2,38
1251 - 1650	2,18	4,94	2,18	2,89
1651 - 2000	2,53	5,76	2,53	3,44
2001 - 2450	2,90	6,61	2,90	4,05
2451 et +	3,15	7,2	3,15	4,35

Jeunesse 2026

Quotient	Séance Mercredi demi journée	Séance Vacances journée	Carte VIP annuelle	
0 - 450	5,53	11,06	83,45	
451 - 800	6,57	13,13	105,60	
801 - 1250	7,61	15,23	127,97	
1251 - 1650	8,93	17,85	150,55	
1651 - 2000	10,25	20,50	173,36	
2001 - 2450	11,59	23,18	196,37	
2451 et +	12,94	25,88	217,35	

Espace Jeunes

SORTIES & VEILLÉES

Les sorties et les veillées sont organisées à la demande des jeunes.

Le prix est calculé en fonction de l'activité et du trajet.

Elles se font les vendredis en soirée et le samedi en journée ou en soirée.

PÉRISCOLAIRE JEUNE

Les jeunes sont accueillis à l'espace jeunes de 16h45 à 19h le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

Le prix est calculé à la demi-heure en fonction du quotient familial.

EXPÉRIENCES VACANCES

Les expériences sont organisées sur 3 jours consécutifs pendant les vacances scolaires.

Un forfait est calculé en fonction de l'activité, du trajet et du repas.

Exemple :

Mercredi 26 - Jeudi 27 - Vendredi 28		
Expérience Bleue 55€		
PN	Escalade à Macon	PN
Trampoline park Jumpxtrem		
Bataille de nerf et repas tartinade des champions		

+ 10€ d'adhésion à l'année valable de Septembre à Septembre

* Attention : des suppléments peuvent être demandés pour des soirées à thèmes ou des sorties ou des expériences.

** Concernant le tarif périscolaire jeunesse, il est identique à celui de l'enfance.

Le prix du repas, enfant à espace jeune est fixé à **4.95 euros** depuis Janvier 2019. Il reste identique en 2026.

Séjour court – Séjour de vacances

Selon tarif défini en début de séjours.

Tarif en fonction du QF CAF et de l'activité.

Aide possible du service VACAF pour les séjours de 65% 50 % et 30 % du prix du séjour.

LES AIDES FINANCIÈRES

- Paiement en plusieurs fois sans frais

Il est possible de régler en plusieurs échéances sans frais supplémentaires. Pour toute demande ou information complémentaire, s'adresser directement à l'accueil.

- Aide "Accueil de loisirs pour tous" – CAF de l'Ain

La structure est partenaire du dispositif "Accueil de loisirs pour tous" mis en place par la CAF de l'Ain. Cette aide financière permet de réduire le coût des journées et demi-journées d'accueil de loisirs pour les familles allocataires, selon leur quotient familial (QF).

L'aide est attribuée pour l'année 2026 pour les mercredis selon les modalités suivantes :

Quotient familial (QF)	Aide par journée avec repas	Aide par demi-journée avec repas
0 – 299	6 €	3 €
300 – 599	4 €	2 €
600 – 850	2 €	1 €

L'aide est attribuée pour l'année 2026 pour les vacances scolaires selon les modalités suivantes :

Quotient familial (QF)	Aide par journée avec repas	Aide par demi-journée avec repas
0 – 299	4 €	2 €
300 – 599	2 €	1 €
600 – 850	1 €	0.5 €

Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent :

- Être à jour du paiement des factures de la CAF de l'Ain,
- Fournir une attestation CAF mentionnant leur quotient familial à jour,

L'aide est directement déduite de la facture des familles éligibles. La facture ne peut pas être négative et le cumul des aides ne doit pas non plus générer une facture négative.

LES ANNULATIONS ET LES MODALITES DE REMBOURSEMENT



Toute annulation est facturée. Dans un souci d'égalité, il n'y a pas d'arrangement possible. La direction ne possède pas la possibilité de modifier le règlement intérieur.

Des exceptions confirment la règle ci-dessus :

- Annulation de la part du centre.
- Maladie **de l'enfant** justifié par un certificat médical.
- Cas particuliers validé par le centre social.
- Décès ou circonstances graves.

Enfance

Les inscriptions pour l'ensemble des activités (repas compris) du centre social sont fermes et définitives et ne pourront être modifiées que pour raison médicale ou en cas de force majeure. De ce fait les journées vous seront totalement facturées.

Des annulations sont possibles :

- **Mercredi** : la modification ou l'annulation peut se faire jusqu'à dimanche 23 h.
- **Périscolaire** : la modification ou l'annulation peut se faire jusqu'à veille du jour J avant 21 h sur le portail famille.
- **L'ajout en urgence et optionnelle** : Appel téléphonique au portable enfance.
- Seules les absences justifiées par un **certificat médical** présenté au plus tard dans les 48 h qui suit l'absence de l'enfant pourront donner lieu à des annulations.

Espace Jeunes

- Espace jeunes : la modification

Les inscriptions pour les vacances sont fermes et définitives et ne pourront être modifiées que pour raison médicale ou en cas de force majeure. De ce fait les journées vous seront totalement facturées.

Enfance

Espace Jeunes

Pour les séjours :

Le centre social se réserve le droit si les circonstances l'exigent ou en cas d'insuffisance du nombre de participants, de modifier ou d'annuler le séjour. Dans ce cas il procédera au remboursement intégral ou partiel des sommes versées par les familles. Les adhérents ne peuvent pas se désister sauf dans le cas où une liste d'attente est mise en place.

Si une annulation est liée à une absence justifiée (maladie, accident) un justificatif devra être présenté au centre social avant le départ afin que les sommes versées soient remboursées ou reportées sous la forme d'un avoir pour l'année en cours.

Centre Social

Il n'existe pas de modalités de remboursement.

Attention pour toutes factures éditées, il ne sera procédé à aucune modification ultérieure



Enfance

Espace Jeunes

Le personnel du centre social n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants. Pour cette raison, nous vous demandons de bien vouloir administrer ceux-ci, en dehors des heures d'ouverture de notre structure. De plus, pour des raisons de sécurité, l'automédication n'est pas autorisée au sein de ces locaux. Pour les cas particuliers, merci de bien vouloir vous adresser à la direction.

Pour rappel, si votre enfant est malade ou contagieux, nous ne serons pas en mesure de l'accepter pour des raisons de protection par rapport aux autres enfants et au personnel. Le suivi sanitaire est assuré par la responsable enfance, jeunesse et famille.

Enfance

Espace Jeunes

Les enfants ne seront remis qu'à leurs parents ou aux personnes majeurs désignées sur le portail famille.

Pour le départ avec un accompagnateur mineurs ou seuls à partir de 11 ans, les parents majeurs doivent effectuer une décharge contre signature.

Pour des raisons de sécurité, les parents sont tenus de venir signaler à l'animateur(trice) responsable du groupe le départ de leur(s) enfant(s) de la structure.

L'ensemble de ces informations est indispensable au bon fonctionnement de notre organisation et **surtout à la sécurité et au bien-être de vos enfants.**

Centre Social

Les locaux appartiennent à la commune de Jassans Riottier. Le centre Mosaïques n'est pas de l'état général des bâtiments et de la vétusté de ceux-ci. Les travaux sont effectués sous le calendrier de la commune.

ASSURANCE ET ACCIDENT



Centre Social

Espace Jeunes

Enfance

Les enfants sont assurés par l'association en responsabilité civile pendant leur temps de présence dans la structure et lors des sorties organisés. A ce sujet, les parents doivent signer une autorisation de sortie lors de l'inscription.

L'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunes ne peut être tenu responsable de tout accident à l'intérieur de l'établissement dès lors que l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Un défaut de surveillance des parents entraînant un accident (à leur enfant ou à un tiers) fait jouer leur responsabilité civile.

La structure décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol d'objets ou vêtements appartenant à un adhérent lors de l'ensemble des activités du centre social.

Un personnel possède une formation aux Premiers Secours qui lui permet d'intervenir auprès des adhérents en cas d'incident.

Démarche de notre structure en cas d'accident :

- Assurer les premiers secours de la personne.
- En cas de besoin prévenir le SAMU.
- Prévenir les parents ou le responsable légal si mineurs
- Déclarer l'accident auprès de l'association et de sa compagnie d'assurance.
- En cas d'accident grave transmission d'un formulaire type à la Préfecture.

Famille/adulte

Ateliers

Dans le cadre des sortie familiales, l'ensemble de la famille y compris les enfants reste sous la responsabilité de la famille.

Un défaut de surveillance des parents entraînant un accident (à leur enfant ou à un tiers) fait jouer leur responsabilité civile.

Les adhérents se déclarent à jour de leur assurance responsabilité civile, et extrascolaire.

FERMETURE NORMALE, ANNUELLE ET OU EXCEPTIONNELLE



Centre Social **Enfance**

En fonction du nombre d'inscrit, la fermeture peut être prononcée par la structure. Il n'y a donc pas de facturation.

La structure peut être amenée à être fermée en fonction du nombre d'enfant ou en fonction d'évènement extraordinaire. Une information préalable sera envoyée à tous.

Centre Social **Espace Jeunes**

Des fermetures annuelles peuvent être prononcées.

L'espace jeune est fermé 3 semaines durant l'été.

Back stage

En dehors des heures d'ouverture, le centre social est fermé mais des adhérents, bénévoles, salariés et personnels d'entretiens peuvent se trouver à l'intérieur. Ils ne sont pas habilités à ouvrir le centre.

RGPD ET DROIT A L'IMAGE



Vos données personnelles sont collectées, traitées et transmises dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la prestation d'accueil de votre enfant dans les limites de la mission confiée par la collectivité de Jassans-Riottier à l'association Alfa3a.

L'année de dernière réservation effectuée pour l'accueil de votre enfant sera le point de départ du délai de conservation des données personnelles, fixé à 10 ans.

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27/04/2016, vous pouvez exercer vos droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, dans la mesure où cela est justifié et ne contrevient pas à l'exécution et au suivi de la prestation d'accueil de votre enfant) en vous adressant à dpo@alfa3a.org Fabienne GEMINARD, responsable service juridique d'Alfa3a. En cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL).

En acceptant l'adhésion au centre social, vous acceptez de fait le droit à l'image. Vous pouvez refuser ce droit en nous le signalant par écrit ou simple mail. Nous nous réservons le droit de vous demander ou à vos enfants de ne pas être sur une photo dans le cas d'activité collective.

RADIATION



Le centre social peut refuser l'accueil d'un adhérent au sein de la structure en cas :

- Propos ou agissement hors la loi.
- De non-paiement.
- D'attitude perturbatrice ou dangereuse pour vous-même ou pour les autres.
- De retards répétés et injustifiés à l'heure de la fermeture.
- Non-respect du règlement intérieur.
- Dégradations manifestes et menaces avérées ou sans entendue.



Afin de déterminer votre quotient familial, l'Accueil de Loisirs consultera votre compte sur CDAP (outil mis à disposition des gestionnaires par la CAF pour consulter directement votre QF, ce qui exige que votre dossier CAF soit "à jour"). Sans votre autorisation (en annexe de ce règlement de fonctionnement) ou si vous n'êtes pas allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain vous devrez nous fournir vos derniers avis d'impôts sur le revenu pour l'ensemble du foyer. Pour rappel, le Qf à utiliser est celui du mois d'inscription et est valable, sauf changement de situation, jusqu'au 31 août suivant.

Si vous ne souhaitez pas donner ces informations il vous sera appliqué le tarif le plus élevé en fonction de la période d'inscription de votre enfant.

REGLEMENT POUR LES ATELIERS DU CENTRE SOCIAL MOSAÏQUES



Ateliers

Nos ateliers sont des espaces de loisirs et de convivialité :

- Adhésion de 10€ par personne, 15€ si 2 adhérents, 18€ pour 3 et 20€ pour 4 et plus du même foyer.
- Le tarif est mis en place pour 30 séances annuelles.
- 2 séances gratuites d'essai pour les nouveaux adhérents.
- Des semelles blanches sont obligatoires pour le badminton.
- Règlement possible en 3 fois sans frais par chèque avant la première séance.
- Respect de l'animateur, du matériel et des horaires.
- Respect des autres.
- Les ateliers font parties intégrantes du centre social.
- Aucune modalité de remboursement ne sera étudiée sauf cas exceptionnel.

CONCLUSION

Cet équipement bénéficie du soutien de la CAF de l'Ain.



Le règlement intérieur est susceptible de modifications ultérieures. L'équipe se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Etabli initialement le 1 septembre 2015.

Modifié et mis à jour le 23 septembre 2026 - Période couverte du 1 Janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Pour le centre social,

Thomas JOUVET – Directeur Centre Social Mosaïques.



Centre Social Mosaïques - Alfa3a
35 avenue Montplaisir - 01480 Jassans-Riottier
Tél. : 04 74 09 86 70
jassans.centresocial@alfa3a.org
centresocialmosaiques.fr

